

Conditions Générales de Vente

La SARL RTR agissant sous le nom d'enseigne "Gnetic" (ci-après "Gnetic"), au capital de 7 000 euros, immatriculée au RCS de Reims sous le n° 537 503 278, dont le siège social est situé 9 rue de l'Etape 51100 Reims a pour activité la commercialisation de produits et de services dans le domaine de la téléphonie mobile et des appareils multimédias et informatiques, tels que la réparation et la vente d'appareils, la vente de pièces détachées et d'accessoires et en général toutes prestations s'y rapportant.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après "les Conditions générales") régissent les relations unissant Gnetic à toute personne physique ou morale faisant appel à ses services en qualité de particulier ou de professionnel (ci-après les "Parties").

Préambule : Le terme "Client" renvoie à toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, ayant conclu un devis et/ou une commande et/ou un achat auprès de Gnetic, dans les locaux de cette dernière (ci-après "le Site").

Tout Client personne physique garantit auprès de Gnetic être majeur et disposer de la pleine capacité juridique pour s'engager à l'égard de Gnetic. Qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale, s'il agit dans un cadre professionnel, il certifie détenir l'autorisation de s'engager à l'égard de Gnetic.

Le terme "Commande" renvoie à tout ordre portant sur la réalisation par Gnetic d'une ou plusieurs réparation(s)/prestation(s) ou vente(s) (ci-après la ou les "Prestation(s)") accepté par Gnetic au moyen éventuellement d'un devis et/ou d'un bon de commande et accompagné, le cas échéant, du paiement d'un acompte demandé par Gnetic (ci-après la ou les « Commande(s) »).

Le terme "Marchandise(s)" renvoie à tout produit, appareil ou pièce, neuf ou d'occasion, vendu par Gnetic. S'agissant des Marchandises d'occasion, le Client reconnaît et accepte expressément qu'elles ont fait l'objet d'un reconditionnement, ne sont pas neuves et ont déjà été utilisées auparavant. Lesdites Marchandises d'occasion peuvent par conséquent présenter des défauts apparents, ce dont le Client a parfaitement connaissance.

Toute Commande ou achat de Marchandise par le Client implique l'acceptation pleine, entière et irrévocable des présentes Conditions générales qui prévalent sur tout autre document (et notamment sur les éventuelles conditions générales d'achat du Client) et dont le Client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la Commande. Elles restent en vigueur jusqu'à l'extinction des droits et obligations des Parties. Tout autre document que les présentes Conditions générales de vente, notamment catalogues, prospectus, publicités ou notices, n'a qu'une valeur informative, indicative et non contractuelle, sauf accord spécifique préalable convenu par écrit entre les Parties à la Commande ou lors de l'achat d'une Marchandise.

Gnetic se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et à son entière discrétion, les présentes Conditions générales. Les Conditions générales en vigueur sont celles affichées sur le Site au moment où le Client passe Commande ou achète une Marchandise. Gnetic s'engage en outre à fournir un exemplaire des présentes à tout Client qui en ferait la demande, sur support durable téléchargeable à l'adresse indiquée au Client lors de sa Commande ou achat de Marchandise.

Le Client reconnaît et accepte que les informations contenues dans les systèmes informatiques de Gnetic et de ses partenaires ont la même force probante que des documents papiers, s'agissant de la passation de la Commande par le Client, de son paiement et de l'acceptation des présentes Conditions générales. L'archivage de ces dernières, ainsi que des commandes et factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

Propriété de l'Appareil : Le Client garantit être propriétaire de l'appareil dont il confie la réparation à Gnetic (ci-après "l'Appareil"). Le Client garantit par ailleurs avoir acquis l'Appareil de façon régulière et qu'il ne s'agit pas d'un appareil volé ou acquis frauduleusement. Dans le cas contraire, le Client assumerait seul les conséquences d'un tel délit.

Commande de Prestation : Lors du passage d'une Commande, le Client remet un certain nombre d'informations à Gnetic le concernant personnellement (telles que ses coordonnées) ou concernant l'Appareil et ce, afin de permettre à Gnetic de créer un "compte" au nom du Client et d'émettre les devis/bons de commande ou factures jugés utiles par Gnetic. Le Client garantit à Gnetic la véracité desdites informations.

Le Client s'engage, avant de laisser un Appareil en réparation, à avoir procédé à une sauvegarde de l'ensemble des données et documents qui y sont stockés afin de pouvoir les récupérer en cas de perte ou de destruction accidentelle par Gnetic lors de son intervention. Gnetic ne saurait en conséquence être tenue pour responsable de la perte, totale ou partielle, ou de la détérioration desdits documents et données.

Le Client accepte d'ores et déjà qu'en cas de chocs importants ayant entraîné la casse ou la détérioration de l'Appareil, lesdits chocs peuvent être tels que la seule ouverture de l'Appareil peut générer une panne ou un dysfonctionnement différent ou supplémentaire au motif initial de prise en charge par Gnetic, voire un effacement des données et documents enregistrés sur l'Appareil. Gnetic ne saurait en aucun cas être tenue responsable de ces pannes, dysfonctionnement ou perte. Le Client reconnaît en outre avoir été informé que toute intervention sur un appareil entraîne la perte de son étanchéité.

Conditions de remplacement de l'Appareil du Client - Attestation de cession : Dans l'hypothèse où, par son intervention, Gnetic aggraverait le problème initial, lequel ne serait plus réparable, ou dans l'hypothèse où Gnetic commettrait une faute rendant impossible la restitution de l'Appareil au Client, notamment en cas de perte de l'Appareil par Gnetic, cette dernière s'engage à remplacer l'Appareil du Client par un appareil équivalent d'occasion reconditionné (dans les conditions visées en préambule concernant les Marchandises d'occasion). Aucun remboursement de l'Appareil du Client au prix argus, ni d'un nouvel appareil acheté par le Client ne sera effectué. Gnetic conservera l'Appareil du Client contre remise d'un appareil de remplacement. Le Client signera une attestation ou un bon de cession de son Appareil à Gnetic pour pouvoir disposer de l'appareil de remplacement. Si, après un tel échange, Gnetic retrouvait un Appareil initialement perdu, elle en deviendrait propriétaire et ne procéderait pas à sa restitution au Client, dans la mesure où ce dernier aurait reçu un appareil de remplacement et aurait cédé l'Appareil initial à Gnetic.

Par la signature d'une attestation ou d'un bon de cession, le Client reconnaît céder la propriété pleine et entière de son Appareil à Gnetic. Cette dernière pourra alors procéder à toute utilisation, manipulation ou réparation de l'Appareil, en faire toute exploitation notamment commerciale, le recycler, le revendre ou le démonter et en revendre les pièces détachées.

Dans le cadre d'un remplacement, Gnetic procédera en tout état de cause à un effacement de l'intégralité des données et documents contenus dans l'Appareil remplacé ; lesdites données et documents seront par conséquent définitivement supprimés et irrécupérables, ce que le Client reconnaît et accepte dès à présent.

Avant toute cession de son Appareil, le Client s'engage à désactiver, le cas échéant, les fonctions de localisation et/ou de réactivation de son Appareil, ainsi que son compte iCloud.

Le Client est d'ores et déjà informé que Gnetic dispose d'un registre de police, tenu à la disposition des services de police et des autorités compétentes, au sein duquel elle inscrit les noms, prénom et coordonnées de tout Client lui ayant cédé un appareil, ainsi que les mentions relatives à la pièce d'identité du Client (telles que numéro et autorité et date de délivrance) et les informations relatives à l'Appareil (telles que son numéro de série IMEI (International Mobile Equipment Identity)).

Garanties des vices cachés : Conformément à l'article 1643 du Code civil, Gnetic ne sera pas tenue au titre de la garantie des vices cachés. En outre, les défauts et détériorations des Marchandises consécutifs à des conditions anormales de stockage, d'utilisation, de transport et/ou de conservation chez le Client ne pourront ouvrir droit à la garantie due par Gnetic, ni à aucune responsabilité de cette dernière.

Prix et conditions de paiement : Le prix des Prestations, comme celui des Marchandises est indiqué en euros TTC. Le prix des Prestations est fonction de la complexité des réparations, du temps d'intervention et du prix des pièces détachées et est payable par chèque, carte bancaire ou espèce. Tout autre moyen de paiement devra être préalablement accepté par Gnetic.

Sauf accord exprès préalable de Gnetic, le prix des Marchandises doit être réglé sur place avant la remise de celles-ci. A défaut, les Marchandises ne seront pas remises au Client.

Le règlement des Prestations doit intervenir au plus tard à l'issue du délai mentionné par Gnetic sur la facture. Des acomptes pourront être demandés par Gnetic afin de pouvoir réaliser la Prestation ou de commander toute Marchandise non disponible ; le paiement du solde de la somme due devra intervenir au jour de la remise de l'Appareil ou de la Marchandise. En cas de refus du Client, Gnetic pourra refuser d'honorer la ou les Commande(s) sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Toute somme non payée à l'échéance fixée et après une mise en demeure restée sans effet pendant 8 jours pourra donner lieu à :

- la suspension d'exécution des éventuelles Commandes ou achat de Marchandises en cours et/ou à venir,
- la remise du dossier auprès d'un organisme de recouvrement contentieux,
- l'exigibilité immédiate de toutes les éventuelles autres factures en cours, même non échues,
- au paiement, en sus du montant initial dû, des frais afférant à tout courrier de mise en demeure adressé avec accusé de réception et, s'il y a lieu, des frais bancaires causés par le non-paiement,
- au paiement de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal et appliquées aux sommes dues à compter du premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et jusqu'à la date du complet paiement de la facture. Ces pénalités sont exigibles de plein droit.

En outre, Gnetic se réserve la faculté de saisir la juridiction compétente afin que celle-ci fasse cesser cette inexécution sous astreinte par jour de retard.

Données personnelles : Le Client est informé, en signant les présentes Conditions générales, que les données personnelles qu'il a communiquées à Gnetic lors de la création de son "compte" afin de passer commande, font l'objet d'un traitement par Gnetic à des fins de gestion administrative et commerciale, ainsi que pour réaliser des statistiques personnelles à Gnetic.

Conformément à la réglementation, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, en adressant une demande écrite en ce sens à l'adresse suivante : Gnetic - 9 rue de l'étape à Reims.

Le Client est invité à mettre à jour auprès de Gnetic les données le concernant qui seraient incomplètes ou deviendraient inexactes ou obsolètes.

Non récupération de l'Appareil : Des frais de garde pourront être appliqués pour tout Appareil réparé ou diagnostiqué et en attente de reprise par le Client après que Gnetic ait informé ce dernier de la possibilité de venir reprendre ledit Appareil sur le Site et ce, à hauteur de 20 € TTC par mois à partir du troisième mois à compter du dépôt de l'Appareil.

Un Appareil confié à Gnetic pour réalisation de Prestations et qui ne serait pas réclamé ou retiré par le Client malgré les contacts pris par Gnetic à cet effet par tout moyen à sa disposition, peut être recyclé par Gnetic à partir d'un délai d'un an à compter de la date de dépôt de l'Appareil. Aucun frais supplémentaire ne sera effectué au Client et la prise en charge par Gnetic prendra fin à cette échéance. Passé le délai d'un an susvisé, Gnetic ne saurait être tenue pour responsable de la perte de l'Appareil ou des données stockées dans l'Appareil.

Impossibilité de réparation : Dans l'hypothèse où Gnetic ne parviendrait pas à réparer l'Appareil du Client ou si le Client refusait le devis proposé par Gnetic, cette dernière s'engage à lui restituer l'Appareil en l'état. Le Client s'engage alors à payer uniquement la somme forfaitaire de 20 € TTC relative aux frais de dossiers, de traitement, de pré-diagnostic en magasin et de diagnostic en atelier.

Garanties : Le Client reconnaît et accepte que l'Appareil qu'il confie à Gnetic pourrait être encore sous garantie fabricant ou vendeur et réparé gratuitement par ces derniers. Il accepte également que la réparation effectuée par Gnetic soit en revanche payante et puisse entraîner une rupture de garantie du fabricant et/ou du vendeur de l'Appareil. Gnetic ne saurait, en aucun cas, être tenue pour responsable de toute conséquence à cet égard.

Il est rappelé que l'octroi des garanties suppose que le Client utilise son Appareil conformément à la notice d'emploi et d'entretien de l'Appareil et des pièces qui le composent, ne le fasse pas tomber, et n'intervienne pas, ou un tiers non professionnel spécialiste, afin de démonter ou tenter de réparer l'Appareil ou les pièces remplacées par Gnetic.

Une fois que la réparation effectuée par Gnetic ou la pièce défectueuse n'est plus sous garantie, toute réparation ou remplacement de pièces sera payant conformément aux tarifs indiqués par Gnetic.

Gnetic n'étant pas le fabricant des pièces utilisées pour réparer l'Appareil, au sens de la loi n° 98-389 du 19 mai 1998 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux, Gnetic ne saurait être responsable en cas de produits défectueux. Seul le fabricant sera responsable et seules les garanties du fabricant trouveront à s'appliquer. Cependant Gnetic s'engage à prendre une nouvelle fois en charge l'Appareil pour tenter de réaliser une autre réparation. Si celle-ci s'avère impossible, Gnetic s'engage à restituer l'Appareil au Client et à le rembourser de la somme précédemment payée diminuée des 20 € TTC mentionnés à l'article " Impossibilité de réparation " ci-dessus.

Gnetic garantit les réparations effectuées par ses soins pendant une période de 6 mois à compter de la date de la réparation de l'Appareil, sauf négligence/intervention/détérioration par le Client ou un tiers. Gnetic garantit également les Marchandises d'occasion vendues, ainsi que les appareils de remplacement pendant une période de 6 mois à compter de la date de leur remise au Client.

Ladite garantie couvre la réparation des dysfonctionnements matériels de la Marchandise ou de l'appareil de remplacement survenus pendant la période précitée mais uniquement si ladite Marchandise ou ledit appareil a été utilisé conformément à son manuel d'utilisation.

En revanche, la garantie ne couvre pas : les problèmes logiciels qui sont de la responsabilité des éditeurs des logiciels ; les dysfonctionnements liés à des interventions du Client ou de tiers ou à des accidents ou choc (casse) ; les détériorations volontaires ; les dégâts causés par l'eau (notamment l'oxydation), le feu, l'humidité, la foudre, un tremblement de terre, ou tous autres causes externes ; les pièces consommables, comme les batteries, sauf garanties légales ; les traces de rayure ou éraflures sur la peinture ; les dommages causés par l'usage normale de l'appareil ; les dommages causés par l'utilisation de l'appareil avec tous autres appareils ou éléments ; les dysfonctionnements causés par une maintenance de l'appareil effectuée par un tiers.

L'ensemble des Marchandises neuves vendues par Gnetic est garanti 1 an. Le Client dispose, à compter de la date d'achat, d'un délai de quatorze jours ouvrables pour retourner le produit afin d'obtenir le remboursement du produit. Passé ce délai, le client ne peut en aucun cas exiger un remplacement ou un échange. Le droit de rétraction tel que prévu par la loi ne l'oblige pas à reprendre les produits abimés, endommagés ou utilisés. Le produit devra impérativement être retourné dans son emballage d'origine, en parfait état, accompagné de tous les accessoires d'origine.

Force majeure : Les obligations de Gnetic seront suspendues en cas de force majeure, sans que le Client ne puisse engager la responsabilité de Gnetic.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence française : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise (notamment des services postaux, des transports routiers, maritimes, aériens) ; tout dysfonctionnement des services postaux, des transports routiers, maritimes ou aériens ; lock-out ; intempéries ; épidémies ; tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégât des eaux ; blocage ou dysfonctionnement des moyens de télécommunications ; blocage ou dysfonctionnement de l'internet ; restrictions gouvernementales ou légales ; modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation ; et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du présent contrat.

Indépendance des dispositions des conditions générales - Absence de renonciation - Droit applicable : Si une disposition quelconque des présentes Conditions générales venait à être déclarée nulle ou inapplicable du fait d'une décision de justice ou de l'application d'une loi ou d'un règlement, les autres dispositions demeureraient pleinement en vigueur.

La non-application ou le retard dans l'application de l'une quelconque des dispositions des présentes par une Partie ne saurait être interprété ou compris comme une renonciation de cette partie à l'application de la disposition concernée.

Les présentes conditions générales sont régies exclusivement par le droit français.